

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une bande de terrain située 44, rue des Tuiliers et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Bon Plaisir représenté par la société Mouton et Cie, administrateur de biens.

Il s'agit d'une bande de terrain cadastrée sous le numéro 58 de la section AC d'une superficie de 163 mètres carrés qui est nécessaire à l'élargissement de la rue des Tuiliers et de l'avenue des Frères Lumière.

Cette acquisition interviendrait à titre gratuit pour une superficie de 83 mètres carrés, conformément aux prescriptions du permis de construire n° 69-388-88-00216 et à titre gracieux pour le surplus, soit 80 mètres carrés ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69-388-88-00216 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - Les frais d'acte estimés à 7 000 F seront imputés sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,